

Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 5 (1902)

Heft: 239

Artikel: Histoire de la Seigneurie de Spiegelberg ou des Franches-Montagnes

Autor: Daucourt, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251734>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

LE PAYS

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

Porrentruy

Porrentruy

TÉLÉPHONE

DU DIMANCHE

TÉLÉPHONE

LE PAYS 30^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

30^{me} année LE PAYS

HISTOIRE

DE LA
SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES
FRANCHES-MONTAGNES
PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

Jusqu'en 1701 les gens de Rebévelier fréquentaient l'église d'Undervelier et étaient gouvernés par le curé de cette paroisse, sans que l'union ait été conclue. Les gens de Rebévelier, désirant se rattacher à une paroisse, s'adressèrent à l'abbé de Bellelay pour obtenir l'union de ce village avec la paroisse de la Madeleine. L'abbé, collateur de cette dernière, donna de suite son consentement sous la ratification du prince-évêque, comme seigneur territorial. Le prince acquiesça à cette démarche et les catholiques de Rebévelier s'entendirent avec le curé d'Undervelier pour se libérer entièrement de lui. Le curé ne demandait pas mieux que d'être déchargé de la desserte de cette commune si éloignée où il ne pouvait souvent pas aborder, surtout en hiver, par suite de manque de route.

Les paroissiens des Genevez, de Lajoux et de Fornet-dessus, composant la paroisse de la Madeleine, repoussèrent avec énergie l'union décrétée par le prince. Ils donnaient pour principale raison qu'il ne suffisait pas de se rattacher à une paroisse, mais qu'il fallait tout au moins l'indemniser, et que leur église allait se trouver trop petite. La paroisse délégua 9 hommes à Bellelay pour

protester contre l'admission du village de Rebévelier et insister pour le maintien des anciens droits. Ils se plaignirent aussi des gens de Rebévelier qu'ils appelaient « une race de gens chicaneurs ». L'abbé, après les avoir entendus, leur répliqua que les raisons n'étaient pas tenables, que l'admission du village de Rebévelier dans leur paroisse ne leur porterait aucun préjudice et qu'enfin on devait tenir compte de l'admirable constance de ces gens qui, à la réforme, étaient demeurés catholiques et qu'enfin on devait régulariser leur situation définitivement.

Voyant que l'abbé de Bellelay tenait fortement à l'union si désirée et que le prince avait approuvée, l'assemblée paroissiale délégua un de ses membres auprès de Son Altesse, pour s'opposer à ce raccordement.

Le prince remit toute l'affaire à son vicaire général. Celui-ci convoqua les deux parties à Delémont, le 24 mai 1701. Le sous-prieur de Bellelay, le Père Godefride, y parut avec les gens de Rebévelier. La paroisse de la Madeleine y envoya le lieutenant de Lajoux, Antoine Sauley, l'aubergiste Jeantat Berberat, Thomas, ambourg des Genevez et Urs Voirol. L'abbé de Bellelay recommanda très sérieusement l'admission du village de Rebévelier dans la paroisse des Genevez et fit de vives représentations aux opposants sur leur dureté. Le vicaire général, après avoir entendu les parties, répondit qu'il préparerait la sentence définitive. Elle fut rendue le 18 juin 1701, en ce sens que la commune de Rebévelier et ses dépendances seront unies définitivement à la paroisse d'Undervelier, qu'elles y sont annexées, qu'elles y auront les mêmes droits que les autres

paroissiens et que les paroissiens de Lajoux et des Genevez sont dès ce moment affranchis et libres de toutes les prétentions de ceux de Rebévelier. Le décret fut signé à Arlesheim, le 28 juin 1701, sous le sceau de la Cour épiscopale de Basle, par Seb. Henri Schnorff, vicaire, général.

Urs Voirol, qui relate toute cette affaire dans ses Mémoires, ajoute : « On a mis l'original de la sentence dans l'augat » du communal des Genevez et une copie à celui de Lajoux. Dieu soit loué. Amen ».

Le 4 mai 1706, Jean Georges Voirol, des Genevez, venait d'être élu Abbé de Bellelay. Le 13 juin suivant avait lieu, dans l'église abbatiale de cet illustre monastère, la bénédiction du nouvel Abbé par son Altesse, Jean Conrad de Reinach, prince-évêque de Bâle, assisté de son suffragant, Jean Christophe Haus, évêque de Domitiopolis et de l'abbé de Lucelle, Nicolas Delfis. Ce fut cet abbé qui construisit la belle et vaste église de Bellelay. Commencée en 1710, elle fut consacrée solennellement le 23 octobre 1714, par le Prince-Evêque de Bâle, Jean Conrad de Reinach, à Dieu Tout-Puissant, sous le patronage de la Ste. Vierge. Ce vaste édifice mesurait 180 pieds de longueur sur 74 de largeur et 55 d'élévation. Une belle grille en fer d'un travail exquis, haute de 12 pieds, séparait la nef du premier chœur qui avait la même largeur que l'église et une longueur de 53 pieds. Le sanctuaire, élevé de 4 degrés, avait 36 pieds de long et 30 de large. Il y avait dans le chœur 32 hautes stalles et 24 basses, en bois de chêne avec des sculptures. Douze piliers, dont les chapiteaux

1) Coffre où l'on conservait les archives.

Feuilleton du *Fays du Dimanche* 3

MOZETTE

PAR
JEAN BARANCY.

II

— Oh ! mon Dieu ! cria aux premières lueurs de l'aube la meunière qui, la première, sortit de son moulin et trouva, étendue contre la porte la fillette toujours endormie dont les cheveux embroussaillés couvraient le front et les épaules, qu'est-ce que cela ?

— Cela ?... répliqua son mari accouru à ses cris et en se penchant aussi vers le petit corps inerte. C'est... une pauvre, parbleu ! Regarde un peu ces attifaux ; il n'y a pas à se tromper.

Mais pour ce qui l'a fait échouer là, allez donc le savoir !

— Elle le dira.
— J'y compte bien.
— Nous allons la rentrer, pas vrai ?
— Cette idée !
— Prends-la doucement, mon homme ; ne lui fait point de mal.

Il haussa les épaules. Faire du mal à cet oiseau ? Elle n'y pensait pas !

— Il faut la coucher dans notre lit, reprit-elle.

Non, dans le lit à notre Françoise, riposta-t-il ; elle y sera encore mieux.

Et il l'emporta avec précautions jusqu'au lit aux rideaux d'indienne où sa femme la coucha et où elle se réveilla, bien plus tard, l'âme extasiée de voir inclinés sur elle les visages compatissants et le bon sourire attendri du meunier et de la meunière à qui elle raconta sa triste histoire et qui la gardèrent.

Ah ! les braves, les excellentes gens !

Mozette ne les quitta plus, et son rêve ne dépassa jamais la forêt qui s'étendait profonde et mystérieuse derrière le vieux moulin.

Elle les aimait et en fut aimée comme leur fille, la sœur cadette de leur Françoise, dont le mari était bûcheron, et qui habitait avec lui le village de l'autre côté de la forêt, à une grosse heure de là.

Elle fut heureuse.

Les Bohémiens, partis le lendemain de sa fuite, s'étaient bien gardés de la réclamer à qui que ce fût, dans la crainte, s'ils la reprénaient de force, de révélations compromettantes, et, maintenant, elle n'appréhendait plus rien et ne désirait plus rien, rien, sinon de continuer à vivre doucement entre les bonnes gens qui l'aimaient et qu'elle chérissait de toute son affection doublée d'une reconnaissance profonde.

Le temps passa et les années succédèrent aux années sans apporter beaucoup de changements dans sa paisible existence, si heureuse après les épreuves de son enfance.